

La Lettre

du Syndicat Français de la Critique de Cinéma

SEPTEMBRE 2001 ● N° 17

Editorial

Que se passe-t-il ?

Au diable, la langue de bois. Il arrive que notre Syndicat, comme la plupart des associations, traverse des situations conflictuelles. Depuis trois ans, celles-ci se sont succédé à un rythme trop fréquent pour que nos adhérents n'en soient pas troublés. Ils en ont fait part, au hasard des rencontres et des projections, aux membres du Conseil, et l'interrogation est devenue lancinante : « Que se passe-t-il au SFCC ? »

Les adhérents ont droit à la vérité et à la transparence. La vérité est que le Syndicat a connu deux crises depuis le début de cette année.

La première, la moins grave, s'est concrétisée par la défection de quelques uns de nos membres qui, pour des raisons qui leur sont propres, sont allés fonder (ou contribuer à fonder) une association concurrente, baptisée UJC. Nous avons immédiatement déploré qu'ils aient pris la responsabilité, pour la première fois dans l'histoire de la critique en France, de briser notre unité syndicale. Nous leur avons tendu la main, nous avons souhaité qu'ils s'expriment, mais n'avons pas eu de réponse à ce jour, ni d'explication de leur démarche. Aujourd'hui, je ne peux que renouveler l'offre qui leur a été faite de reprendre leur place parmi nous, tant il est vrai que sur le fond rien ne nous sépare.

La seconde crise a résulté d'un conflit latent, puis ouvert, entre le Délégué général de la Semaine de la Critique, José-María Riba, et le Conseil syndical représenté par son Président Jacques Zimmer. José-María Riba a donné, en deux ans, un nouvel élan à la Semaine. Nul ne conteste son dynamisme, ni l'audace de ses initiatives. Mais dans la gestion quotidienne d'une association comme la nôtre, le souci de la rigueur financière, qu'on le déplore ou non, passe avant tout.

José-María Riba, estimant qu'on ne lui donnait pas, ou pas assez vite, tous les moyens des (hautes) ambitions qu'il nourrissait pour la Semaine, a préféré se retirer. Il a annoncé qu'il ne postulerait pas à nouveau au poste de Délégué général et donné sa démission du Conseil syndical. En corollaire, notre administratrice Eva Roelens a déclaré qu'elle ne souhaitait pas poursuivre sa tâche dans des conditions de travail qui ne lui convenaient plus. On se reportera, pour plus de détails, au compte-rendu de notre réunion du 25 juin (voir page 3).

Nous regrettons bien sûr le retrait de ces deux personnes qui ont beaucoup fait pour le Syndicat et pour la Semaine, avec un dévouement exemplaire. En même temps, le Conseil et son Président ne sauraient abdiquer ce qui fait l'essentiel de leur responsabilité, c'est-à-dire le contrôle rigoureux de la gestion et du fonctionnement de l'association. C'est à ce prix que le Syndicat pourra continuer.

Jacques Zimmer et Philippe Rouyer n'ayant pas souhaité assumer de nouveau les fonctions de Président et de Secrétaire général, le bureau a été largement renouvelé. Lors de sa prochaine réunion, le 25 septembre, le Conseil élira le nouveau Délégué général de la Semaine. Avec celui-ci, avec le Secrétaire général Jean Rabinovici et le Trésorier Yves Alion, nous prendrons alors un nouveau départ.

Sans oublier que, si la Semaine constitue une part importante de notre activité, elle n'est pas la seule. A l'heure où j'écris ces lignes, le film de Rodolphe Marconi, *Ceci est mon corps*, vient d'être l'objet de poursuites, en raison de son seul titre, de la part d'une association extrémiste de catholiques intégristes, que je ne citerai pas pour ne pas lui faire la publicité à laquelle elle aspire.

Le Syndicat a immédiatement apporté son soutien au réalisateur et aux producteurs, le tribunal (Dieu merci, comme dirait Buñuel !) a débouté les plaignants abusifs, affaire classée dira-t-on. Est-ce si certain ? Le scandale n'est-il pas, en l'occurrence, qu'une telle plainte, anti-constitutionnelle puisque nous vivons dans un Etat laïc, ait été jugée recevable par l'institution judiciaire ? Qui empêche un quelconque fanatique de récidiver à la prochaine occasion et d'en-traver ainsi le lancement d'un film ?

Voilà un sujet sur lequel nous devons désormais réfléchir, afin d'organiser une riposte, si possible en coordination avec les « professionnels de la profession ». Une fois pour toutes, la justice de la République ne saurait se soumettre aux pressions unilatérales de groupuscules obscurantistes et sectaires. Trente-cinq ans après l'affaire de *La Religieuse*, ce combat contre la censure est de nouveau à l'ordre du jour. La place du Syndicat est à son avant-garde.

Gérard Lenne
Président du SFCC

Sommaire

● **SYNDICALES**, p. 2
**Compte-rendu du
Conseil syndical
du 25 juin 2001**, p. 3

● **LES 40 ANS DE LA
SEMAINE INTERNA-
TIONALE DE LA CRI-
TIQUE : Une célébration
cinéphilique, discrète et
diversifiée**, p. 5
**Webfilms, une grande
première**, p. 7
**Jury de la Fipresci:
secrétaire et jurée**, p. 7

● **LECTURES
DE 2001 (I) :**
**Repères
bibliographiques,**
par Claude Gautéur, p. 9

● **INTERNET :**
**Des toiles sur la
toile(suite mais pas fin),**
p. 10

● **POINT DE VUE :**
La télévision aussi, p. 10

● **INFORMATIONS ET
COMMUNIQUÉ :**
- **Le retour
des moins de 18 ans**
- **Censure à Montreuil**
- **A propos de l'affaire
« Ceci est mon corps »**,
p. 11

● **Bonheurs
et malheurs
de Jafar Panahi,**
cinéaste iranien, p. 12

**CARTES VERTES
2002**

Rappel des procédures

● Délivrée par la Fédération Nationale de la Presse Française (FNPF), la carte verte est attribuée ou renouvelée chaque année pour la période du 31 janvier au 31 janvier de l'année suivante. Elle n'est envoyée aux heureux détenteurs que fin janvier.

● Elle est attribuée « aux journalistes tenant de manière régulière une critique des nouveaux films à l'affiche ».

● Chaque attribution nouvelle, ou renouvellement, fait l'objet d'un dossier comprenant des justificatifs de l'activité du demandeur (textes pour la presse écrite, enregistrements pour la presse audiovisuelle...). Les justificatifs écrits (journaux complets, pas de simples photocopies) ou enregistrés doivent témoigner d'une activité régulière.

● Pour les renouvellements, le dossier à remplir est envoyé par la Fédération de la Presse, courant septembre, aux déjà titulaires d'une carte.

● Pour les demandes nouvelles, contacter **Anne de Colstoun** à la Fédération Nationale de la Presse Française, 13, rue Lafayette, 75009 Paris. Tel. : 01 53 20 90 50. Elle vous renseignera et vous transmettra les imprimés nécessaires.

**LE SYNDICAT
VOUS ASSISTE**

● Les adhérents (ou non encore adhérents !) au syndicat qui :

- font une première demande
- font une demande après une interruption
- ont un problème particulier à résoudre (arrêt du support, perte de la rubrique, perte d'emploi, etc.)

peuvent contacter notre représentant au sein de la commission :

Jacques Zimmer

(Que vous pouvez joindre, par ordre de préférence) :

par fax : 04 94 80 16 07
ou e-mail : feuleu@aol.com
par courrier : 6, chemin des Jassons, 83560 Ginasservis

tél. : 04 94 80 16 52

SERVICE JURIDIQUE

Le premier semestre 2001 a vu s'accroître le rythme des demandes de nos adhérents en direction de notre modeste service d'assistance juridique. Témoinnant ainsi de son utilité, mais surtout, hélas, du nombre croissant des difficultés inhérentes à la profession.

Et donc, si vous avez un problème de licenciement, de contrat mal rédigé (ou pas rédigé du tout), de droits d'auteur oubliés, si vous êtes en conflit avec un employeur ou avec le fisc, nous vous rappelons que la première consultation de notre avocat vous est offerte par le Syndicat.

Marche à suivre : contacter Jacques Zimmer qui vous dépannera (pour les cas simplissimes) ou vous mettra en contact avec notre conseil.

**DROITS DU PIGISTE
ET DE L'AUTEUR**

(Brèves nouvelles du front)

Droits de reproduction

Un principe : le journaliste, qu'il soit salarié ou pigiste est un auteur.

Un rappel (voir **La Lettre** numéro 15) : « Une rémunération forfaitaire ne peut couvrir toutes les exploitations dérivées [...] chaque droit cédé doit faire l'objet d'une mention précise dans l'acte de Cession... »

Ainsi :

● **Du côté du Web**

Tandis que certaines entreprises de presse tentent d'éviter les problèmes en filialisant leur activité multimédia en dehors du cadre statutaire de la presse, le droit des auteurs s'affirme ici ou là :

- Dix journalistes de **La Voix du Nord** ont assigné en référé leur direction pour exploitation, sur le site internet du quotidien, de leurs articles sans leur approbation expresse, et ce en déniant l'accord signé qui prévoyait une prime forfaitaire annuelle (de 1 000 F) pour « l'exploitation des œuvres journalistiques sur de nouveaux types de supports ».

- **Le Figaro** a été condamné à cesser l'exploitation de ses archives sur Minitel sauf à verser leur dû aux auteurs des articles ainsi exploités.

- Au terme de longues (parfois très longues) négociations, des accords ont finalement été conclus au **Progrès** et au **Télégramme de Brest** prévoyant la rémunération des nouvelles utilisations.

- Aux USA, six pigistes ont gagné devant la Cour suprême contre le **New York Times** et **Time Magazine** pour publication de leurs articles dans la version Web des supports incriminés.

● Mais aussi ailleurs :

- Saisie par un photographe de presse, à la suite de la reproduction d'un cliché déjà diffusé dans un précédent numéro de la même revue, la cour de cassation a confirmé que " à défaut de convention expresse conclue dans les conditions de la loi, l'auteur ne transmet pas à son employeur, du seul fait de la première publication, le droit de reproduction de son œuvre. "

Bien entendu, cela vaut pour tout texte écrit...

● Oui, mais :

Si le code de propriété intellectuelle est des plus clairs (" L'auteur jouit d'un droit de propriété incorporel, exclusif et opposable à tous "), il faut - rappelons le - distinguer les droits patrimoniaux des droits moraux.

- Les premiers peuvent être abandonnés de la façon la plus légale qui soit par contrat de travail.

- Les seconds (" perpétuels, inaliénables et imprescriptibles ") protègent l'intégrité de l'article (photo, montage, etc.) qui ne peuvent être coupés, recadrés ou modifiés sans l'accord de l'auteur.

Les 35 heures

S'il ne concerne pas les pigistes - par définition payés à la tâche - le passage aux 35 heures a permis, ici ou là, de négocier pour eux des priorités d'embauche ou des hausses de barème.

Pour mémoire (et pour servir de base de référence) : le barème « *piges quotidien parisien* » est actuellement de 368,33 F pour un feuillet 1500 signes

En cas de besoin, le Syndicat tient à votre disposition l'ensemble des barèmes salariaux (quotidiens, hebdomadaires, périodiques...) par branches d'activités.

Jacques Zimmer

Le Syndicat Français de la Critique de Cinéma a besoin de l'aide de ses membres pour se développer. Chacun peut, selon ses possibilités, participer à cette action. Accroissez le nombre de nos adhérents en parrainant un consœur ou un confrère, cela renforcera notre action.

**Compte rendu de la réunion
du Conseil syndical
du 25 juin 2001**

Présents : Laurent Aknin, Yves Alion, Claire Clouzot, Sylvain Garel, Gérard Lenne, Jean Rabinovici, Dominique Rabourdin, José-María Riba, Jean-Claude Romer, Philippe Rouyer, Nicolas Schmerkin, Caroline Vié-Toussaint, Jacques Zimmer.
Assistaient à la réunion : Janine Euvrard, Arno Gaillard, Marie-Christine Luton, Giuseppe Salza (Comité de sélection de la Semaine de la critique) et Éva Roelens

- travailler dans la plus grande transparence possible : informations des membres du Conseil et des sélectionneurs de l'arrivée de nouveaux sponsors, organisation d'une rencontre avec les membres du Conseil la veille de la conférence de presse.

- renforcement de la cellule des employés du bureau pour faciliter l'organisation de la Semaine. Ainsi, parallèlement à son travail au service de presse, Christophe Leparc a apporté un soutien décisif sur tous les problèmes relatifs au court métrage.

José-María Riba entame ensuite son bilan proprement dit en estimant que « cette année, l'offre de la Semaine se tenait par rapport à la *Quinzaine des réalisateurs* et à *Un certain regard* ».

Il détaille les points suivants :

- fréquentation en hausse de 10% par rapport à l'an passé. Les films moteurs ont été **Le Pornographe** et deux spéciales **La Plage noire** (de Michel Piccoli) et **Le Cas Pinochet**.

- la nouvelle procédure de vote pour décerner le Prix du meilleur long métrage a amené 3100 spectateurs de Miramar à s'exprimer contre une centaine de journalistes en 2000.

- le site a été trois fois plus consulté que l'an dernier, grâce à l'énorme travail de Jean-Claude Bidard.

- la Semaine a projeté plus de courts-métrages que les années passées, mais la presse se montre toujours aussi peu concernée.

- la contribution des membres du Conseil à la Semaine reste trop limitée.

- un effort financier particulier a dû être consenti pour permettre aux membres du comité court métrage de défendre les films à Cannes. Il propose que, à l'avenir, les stagiaires et salariés du bureau puissent, en fonction de leurs goûts et connaissances, s'impliquer aussi dans la présentation des films.

- le jury de la toute jeune critique lancé en 2000 est passé cette année de 16 à 40 élèves (sur trois classes). Remerciements à ceux qui ont particulièrement soutenu l'opération : Gérard Camy, Sylvain Garel et Christophe Leparc, mais aussi David Kessler (nouveau directeur du CNC) et Marie de la Roségne.

- un effort particulier a été porté sur les différentes opérations de reprise de la Semaine : saut qualitatif à Rome, succès à Madrid, première à la Cinémathèque de Corse (grâce au soutien de Jean-Pierre Mattei). En revanche, à Paris, la reprise demeure assez peu suivie.

Pour d'évidentes raisons, Thierry Frémaux a dû renoncer à l'habituelle reprise à Lyon. Mais l'Institut Lumière fêtera les 40 ans de la Semaine

lors d'une manifestation spécifique. Klaus Eder a permis l'organisation d'un hommage à l'université d'Harvard.

José-María Riba conclut en estimant avoir entretenu de bonnes relations avec la direction du Festival de Cannes, ainsi qu'avec René Corbier et Liliane Scotti (des Affaires culturelles de la ville).

Pendant qu'Eva Roelens distribue un document de bilan et perspectives rédigé par les salariés du bureau, un bref débat s'engage. Laurent Aknin, puis Claire Clouzot insistent sur la nécessité d'impliquer le plus possible les sélectionneurs avant de faire appel aux stagiaires et salariés pour la présentation des films à Cannes.

2) Questions financières relatives à la Semaine 2001 (Jacques Zimmer)

Jacques Zimmer prend acte du document financier sur la Semaine 2001 préparé par Eva Roelens et José-María Riba. Mais il rappelle qu'il ne s'agit là que de tendances. Le vrai bilan financier de la Semaine, préparé avec l'expert-comptable, ne pourra être élaboré que pour la réunion de septembre car trop de chiffres manquent encore, en particulier sur le calcul des charges.

Jacques Zimmer propose néanmoins de trancher sur quelques questions financières restées en suspens. Il précise que si elles sont votées, ces sommes ne seront payées que lorsque la trésorerie le permettra (le versement des sommes promises par les différents partenaires financiers de la Semaine devant s'échelonner tout au long de l'été)

1 - déblocage des derniers gels portés au budget du Syndicat (indemnité du délégué général, piges du Bulletin) : voté à l'unanimité.

2 - alignement de tous les sélectionneurs sur les bonus accordés aux membres du comité court métrage pour leur voyage et leur hébergement à Cannes : voté à l'unanimité moins une abstention.

3 - Catherine Habib (Chargée de la recherche du sponsoring)

Jacques Zimmer rappelle la chronologie de l'affaire :

- Licenciée par Éva Roelens sans que les obligations légales aient été respectées, Catherine Habib fait intervenir son avocat par un courrier du 9 avril. Lequel n'est pas communiqué au président et reste sans réponse. L'avocat envoie un rappel le 6 juin qui, cette fois, est communiqué et entraîne un conflit entre Éva Roelens et Jacques Zimmer.

José-María Riba explique que c'est lui qui a licencié Catherine Habib et que ni le Président, ni le Secrétaire Général n'ont été mis au courant parce que, début avril, ils avaient annoncé au Conseil leur intention de ne plus interférer dans

les affaires de la Semaine 2001. Jacques Zimmer répond que Catherine Habib était l'employée du Syndicat et non de la Semaine et que Philippe Rouyer et lui-même avaient clairement signifié qu'ils restaient en charge de tout ce qui concernait le syndicat.

4 - Joyce Pierpoline (correspondante aux USA)

Jacques Zimmer rappelle qu'il a été saisi par Joyce Pierpoline, organisatrice de la sélection à New-York et qui a, par ailleurs, apporté un intéressant partenariat de 350 000 francs avec le festival de Savannah, d'un différend financier qui l'oppose à Eva Roelens et à José-María Riba. Ce dernier donne sa version des faits :

Il a demandé à Joyce de s'occuper à New York de la présélection des films américains en lui spécifiant que ce devait être une opération blanche pour le Syndicat. Joyce Pierpoline a tenu une comptabilité impeccable et a remis au Syndicat avec, tous les justificatifs, l'intégralité des sommes perçues dans l'opération. Sur les 12 787 dollars reçus, 8978 lui ont été reversés en remboursement des frais de projection, frais de fonctionnement et voyage de José à New York. Restent, du total des frais d'inscription, 3578 dollars. Joyce estime que cette somme lui revient puisqu'elle est le fruit de son travail alors que José considère qu'elle appartient au Syndicat. Il ajoute qu'elle a touché en plus de l'argent pour rembourser son voyage à l'American Film Market.

Jacques Zimmer regrette qu'aucun contrat écrit ne permette de trancher entre les deux versions et rappelle que, dans pareil cas, un tribunal donnerait raison à l'employée contre son employeur.

José-María Riba : « Je suis convaincu que si vous repoussez sa demande, l'argent restera dans les caisses du Syndicat. Elle ne prendra pas le risque de passer publiquement pour quelqu'un qui s'enrichit sur le dos de la Semaine. »

Un vote est organisé sur le paiement à Joyce Pierpoline du solde : 3 voix contre, 4 abstentions, 7 voix pour. Cet argent lui sera versé dès que possible.

José-María Riba reprend la parole pour dire combien cette année a été horrible pour lui, à cause de ses rapports conflictuels avec Jacques Zimmer et Philippe Rouyer. Il annonce sa décision de ne pas solliciter en septembre un nouveau mandat de Délégué Général.

Dans la foulée, Eva Roelens lit un texte dans lequel elle constate que, après onze ans de travail, « elle ne correspond plus au poste d'administratrice du Syndicat » et demande à Jacques Zimmer si celui-ci confirme ses griefs, ce qu'il fait en précisant : « Je pense qu'en effet il est bon pour le Syndicat que Eva quitte son poste. »

Eva Roelens demande au Conseil de lui désigner la personne avec laquelle elle pourra régler les conditions de son départ.

Elle quitte la réunion en compagnie de José-María Riba.

3) Proposition d'ajout au règlement intérieur (Philippe Rouyer)

Philippe Rouyer lit la proposition d'ajout au règlement intérieur qu'il a conçu avec Jacques Zimmer afin d'éviter les problèmes rencontrés ces dernières années. Il précise que Michel Ciment, excusé pour cette réunion, a eu connaissance de ce texte et qu'il en approuve les termes. Le texte est voté à l'unanimité des présents.

4) Élection du nouveau bureau

Jacques Zimmer et Philippe Rouyer réaffirment leur intention de ne pas se présenter à leur propre succession. Sont alors élus

Président : Gérard Lenne (à l'unanimité)
Vice-présidents : Sylvain Garel, Claire Clouzot
Secrétaire général : Jean Rabinovici
Secrétaire général adjoint : Jean-Claude Romer
Trésorier : Yves Alion
Trésorier adjoint : Laurent Aknin

Après avoir remercié le Conseil de lui avoir confié cette « lourde charge », Gérard Lenne poursuit :

« Je remercie plus particulièrement Jacques Zimmer, pour tout ce qu'il a fait depuis un an, dans des circonstances difficiles, y compris aujourd'hui. Je regrette vivement qu'il n'ait pas souhaité solliciter un nouveau mandat, mais je respecte sa décision.

Je n'ai pas de goût particulier pour les situations conflictuelles. Par tempérament et par conviction, je suis partisan de la conciliation, des solutions diplomatiques. Ceci étant dit, membre de ce Conseil depuis plus de deux ans, j'ai observé ce qui s'y passait. Il y eut successivement la démission de Michel Ciment, celle de François Chevassu, et cette année le retrait de Jacques Zimmer. A chaque fois, c'était le résultat d'un conflit entre le Président, représentant du Conseil, et le Délégué de la Semaine. Pourquoi ces conflits ? Ils étaient la conséquence inévitable d'une bicéphalité rampante, très préjudiciable à notre bon fonctionnement.

Le Syndicat était dans une impasse. Le moment est venu de sortir de cette impasse, ce qu'on ne peut faire qu'en prenant du recul, pour retrouver la bonne route. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui en adoptant, sur proposition de Jacques Zimmer et de Philippe Rouyer, une série de dispositions qui doivent désormais régir sans contester la vie du Syndicat.

Je considère que l'essentiel de mon rôle, dès maintenant, va être de veiller à ce que ces dispositions soient rigoureusement respectées. Le principe fondamental étant clairement que la SIC est une des activités du Syndicat, et que celui-ci ne saurait donc devenir une succursale de cette Semaine. Quiconque ne serait pas

convaincu de la pertinence de ce principe devrait naturellement en tirer les conséquences.

A partir de là, je demande à tous, sans exclusive, de faire en sorte que les événements d'aujourd'hui soient pour le Syndicat un nouveau départ. Chacun a son rôle à jouer, les bonnes volontés sont plus que jamais nécessaires, et les bonnes idées bienvenues. »

Appendice

A l'issue de cette réunion, José Maria Riba a confirmé par lettre sa démission du Conseil syndical. Prenant acte de sa décision, le bureau restreint a décidé de ne pas laisser son siège vacant. Conformément aux résultats du dernier scrutin, celui-ci revient à la personne arrivant en 4^e position. Jean-Christophe Berjon entre donc au Conseil Syndical, où il sera accueilli à la réunion du 25 septembre.

Compte rendu rédigé par Gérard Lenne, Philippe Rouyer et Jacques Zimmer

CONTRIBUTION AU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU SYNDICAT FRANÇAIS DE LA CRITIQUE DE CINÉMA

Texte adopté à l'unanimité par le conseil syndical du 25 juin 2001

1/Rappel des statuts et de la réglementation :

- « Le Syndicat français de la Critique de cinéma » est ainsi désigné comme syndicat professionnel, seul constitutif d'une association qui n'a ni prévu ni créé d'autre raison sociale annexe sous forme associative ou commerciale.

- Toutes les activités proposées par le Syndicat relèvent de sa responsabilité, de son administration et de sa gestion.

- Le budget du Syndicat comprend l'intégralité de ses charges et de ses produits globalisés selon le plan comptable en usage.

- Le Syndicat est administré par un conseil élu par l'Assemblée générale, lequel élit un président, seul responsable de l'ensemble des activités. Outre sa responsabilité personnelle prévue par la réglementation, il représente le Syndicat en justice (article 15)

- L'organe exécutif permanent, responsable devant le Conseil est le bureau restreint (président, secrétaire général et trésorier), qui peut s'adjoindre, informer ou consulter, au cas par cas, tout membre responsable d'une activité permanente ou d'un dossier.

2/Fonctionnement :

1 - Toutes les fonctions relevant d'une activité ou d'une responsabilité particulière (FIPRESCI, Semaine de la critique, Carte verte, Commission de classification, Information, Bulletin, etc.) le sont par délégation du président. Il représente le Syndicat au Bureau et au Conseil d'administration du Festival de Cannes ainsi qu'auprès de tous les organismes officiels (sauf délégation particulière)

2 - Tous les contrats ou conventions (contrats de travail, subventions, partenariats, bails, etc.) sont signés (ou contresignés) par le président. Lequel est par ailleurs responsable de la gestion du personnel (embauches ou licenciements, montant des salaires, demandes de congés)

3 - Le trésorier et le trésorier adjoint préparent le budget à partir des éléments proposés par les divers responsables d'activités avant l'adoption par le conseil. Tous les chèques sont signés par le trésorier ou le trésorier adjoint, qui peuvent déléguer leur signature pour les cas d'urgence ou d'empêchement momentané. Le trésorier contresigne tous les engagements de dépense, factures et notes de frais. Il est seul habilité à autoriser des dépenses non prévues au budget ou des notes de frais supérieures à la norme.

- Le secrétaire général est responsable de la vie statutaire (réunions du conseil, des groupes de travail, etc.) ainsi que de la forme et du contenu de l'information interne et externe (comptes rendus du Conseil, Bulletin « La Lettre », communiqués divers qui lui sont soumis par les responsables d'activité avant diffusion).

- Les trois membres du Bureau restreint (président, secrétaire général et trésorier) peuvent modifier la répartition des charges prévues aux paragraphes précédents.

Philippe Rouyer/Jacques Zimmer. 25/06/01

JURYS FIPRESCI

L'arrivée d'informations concernant les jurys Fipresci étant survenue pendant la fermeture des bureaux du Syndicat durant les vacances d'été, nous n'avons pas eu la possibilité de les répercuter auprès de nos membres. Il s'agissait des festivals de Yamagata, Chicago, Gand, Oslo, Leipzig, Vienne, Kiev. Les dates de clôture d'envois des candidatures étaient fixées au 15 août.

Une circulaire concernant les autres festivals a été adressée à tous les membres du Syndicat



Ziré Nouré Mâh, de Reza Mir-Karimi

Une célébration cinéphilique, discrète et diversifiée



Unloved, de Kunitoshi Manda

Cette année, la Semaine Internationale de la Critique fêtait ses quarante ans. Plutôt que des flons flons, notre Délégué Général, José María Riba a préféré une célébration cinéphilique discrète et diversifiée. Ouverture encore plus grande qu'en 2000 vers l'Amérique Latine, retrouvailles avec la Grèce et l'Italie, parrainage imparable de Ken Loach, diversité des âges des réalisateurs et des styles des films en sélection

Sept films de fiction, (accompagnés de courts métrages hilarants, tel Eat de Bill Plympton), cinq « Spéciales » dont le film de Piccoli en ouverture et celui de Marion Hänssel en clôture créaient, à leur façon, l'événement. Les deux tendances du cinéma mondial : grands noms et découvertes d'inconnus étaient représentées dans la sélection 2001.

La Plage noire, de Michel Piccoli, (France) deuxième film de l'acteur le plus aimé du cinéma français a ouvert le feu. Le film creuse, par son mystère, ce qui passionne l'homme, le militant et le réalisateur Piccoli : le refus de la dictature.



La Plage noire, de Michel Piccoli

pleut et ils sont massés derrière des grandes feuilles de plastique transparent. On pense à la fin nostalgico-heureuse d'*Intervista* de Federico Fellini : en dépit des éléments vengeurs, l'objet de la quête, l' "Autre", est enfin trouvé sous la pluie.

Victimes de l'exil

Bolivia, d'Israel Adrian Caetano, (Argentine) parlait aussi, en noir et blanc, de victimes de l'exil, cette fois à l'intérieur de l'Amérique Latine. Freddy, le Bolivien vient chercher un job à Buenos Aires dans un bar tenu par un Argentin de souche qui ne fait aucune différence entre l'Uruguayen, le Bolivien, « ces types quelconques de toute l'Amérique Latine » qui cherchent du boulot d'un pays à l'autre. Freddy est engagé comme cuisinier. La paye ira à sa famille. Ici, au fond, tout le monde est étranger... Le style est concentrique, tout se passant à l'intérieur du bar-resto, avec des comédiens non professionnels accoudés à leur table d'habitueés, comme des masses d'hommes cherchant consolation de leur misère et du chômage dans la bière, le foot à la télé ou le journal. Ca a un air de "direct" (lieu unique, un homme en masque un autre) mais Julian Apezteguia à la caméra renforce au contraire l'humanité des buveurs et des parleurs. Nous sommes au milieu du troquet, indiscrets et palpitants. Ce qui se passe, dans la fin soudaine et tragique, ressemble à tout ce qu'on lit sur le rejet par une société de ceux qui, crevant de faim chez eux, partent travailler là où l'herbe est plus verte... Même si elle est tachée de sang... Comme l'écrit José Maria Riba à propos de **Bolivia** : « *Mon Nord est toujours en Su...* »

Deux femmes hors normes sont au centre de films à l'esthétique très soignée de pays situés aux antipodes, le Canada et le Japon. La vaincue de **La Femme qui boit** (de Bernard Emond), et la tête de **Unloved** (de Kunitoshi Manda). A quelques détails près, Paulette, la femme entrete-nue canadienne et Mitsuko, la petite employée de mairie japonaise sont prisonnières du lieu unique où se passe le film. Un appartement luxueux et un petit building à deux étages. A quelques détails près, elles souffrent de vouloir être libres. L'une qui refuse son ministre d'amant, (la Canadienne) l'autre (la Japonaise) qui envoi paître le cadre high-tech qui offre la grande vie, les robes "Calvin Klein", lui, le pantin à la mode Wall Street.

Un enfoncement dans l'absurde

Dans les deux cas, les comédiennes font la beauté du film. Elise Guilbault, (Paulette) une star dans son pays, tient les quatre-vingt-onze minutes de **La Femme qui boit**, un verre d'alcool à la main. Ce n'est ni **Lost Week End** ni **Days of Wine and Roses**, c'est comme du Beckett, un enfoncement dans l'absurde de la bouteille, sans aucune respiration possible. Un régal -si on ne se laisse pas étouffer par le huis clos- dû à l'humanité de Bernard Emond et au talent



Le Cas Pinochet, de Patricio Guzman

de son décorateur, André-Line Beauparlant. Ces deux hommes ont entouré Elise Guilbault de leurs bras et de leur lumière. Ils ont enchâssé la pocharde dans un écrin.

Yuko Moriguchi, (Mitsuko) trente-cinq ans, présentatrice vedette de l'émission "Sunday Museum" sur NHK et comédienne, est étonnante en petite fonctionnaire subalterne qui ne veut dépendre de personne dans **Unloved**. Elle veut rester elle-même. Elle refuse de se faire acheter dans un monde où le "prince charmant" déboule à l'aide d'une carte de crédit et d'un portable. Le réalisateur a coécrit le personnage de Mitsuko avec sa propre épouse. « *Nous avons décidé d'exposer un caractère exceptionnellement fort, qui vive en accord avec elle-même, sans dépendre de l'approbation sociale ou économique des autres* ».

Les deux films sont esthétiquement recherchés : **La Femme qui boit** manie le plan séquence et les travellings à l'épaule (quand Paulette est saoule) et **Unloved** gère magnifiquement la disposition des corps (le cadre riche, le guitariste prolo, la femme) dans un espace étroit où parfois ils ont l'air immobiles. Scénariste de Kiyoshi Kurosawa, Kunitoshi Manda est un admirateur de Bresson et d'Ozu. Chez lui, ce qui

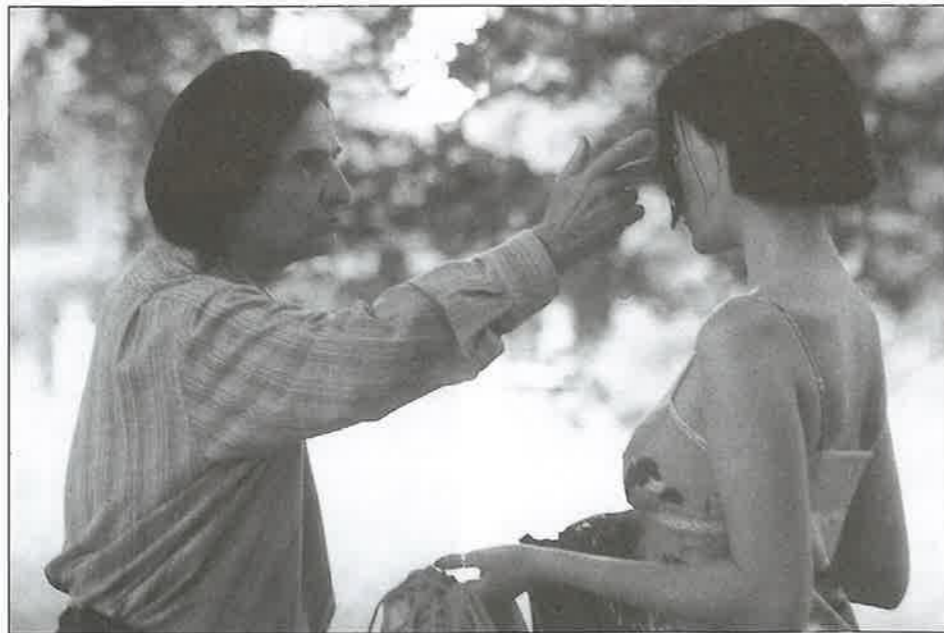
peut sembler statique, est actif en diable, à cause du jeu de la merveilleuse comédienne et d'une mise en scène millimétrée, basée sur le plan fixe et la profondeur de champ.

Ziré Nouré Mâh, **Under The Moonlight** de Reza Mir -Karimi (Iran) est un des objets rares de la SIC 2001. Une comédie avec, comme personnage principal, un religieux de l'école des "mollahs" ! Un petit garçon vole à Seyyed l'habit, le tissu du turban, la robe qu'il devait porter le jour suivant pour être "intrônisé". L'étudiant coranique part à la recherche du voleur-dealer et découvre un monde de SDF sous les ponts : mendiants, prostituée, poète alcoolique... L'auteur de **L'Enfant et le soldat**, réalise **Under The Moonlight** avec des acteurs non-professionnels et une lumière sombre, épaisse, contraire aux flambées de soleil de Kiarostami. L'existence du "monde sous les ponts" est la révélation de ce long métrage, preuve que ce film anti-religieux, est une œuvre très courageuse dans le contexte iranien.

Il a reçu l'approbation du public de la Semaine Internationale de la Critique qui lui a décerné son prix.

Courage pour courage, la presse a bien couvert et le public fut nombreux pour les films ci-

Le Pornographe, de Bertrand Bonello



La Femme qui boit, de Bernard Emond

toyen, les « Spéciales ». **Assassinat en février** de Esterio Ortega Santillana et **Le Cas Pinochet** de Patricio Guzman. Cinématographiquement, les films se situent pourtant dans les camps opposés du documentaire. Le premier concerne deux "assassinés" par l'ETA revécus par les vrais épouses, pères, grand pères, mères, enfants de ces "absents". Scénarisée et mise en forme, c'est la douleur des familles et la préparation des attentats. Produit et co-écrit par le producteur Elias Querejeta. Un film d'identification affective où l'on pleure beaucoup.

Guzman, l'auteur de **La Bataille du Chili**, filme sur le terrain **Le Cas Pinochet**. Les victimes de la dictature chilienne, des femmes en majorité, parlent devant sa caméra et Guzman retrace les événements incroyables qui conduisent le général Pinochet, venu au Royaume-Uni bien pépère, à devenir l'objet d'un hallali judiciaire, 25 ans après son règne. Pinochet est arrêté, assigné à résidence et doit passer en jugement. Guzman est présent à tous les stades : images d'archives de son propre documentaire de 1973-77, démarches pour "faire la vérité", parole directe de tous les acteurs du drame : un ami personnel de Pinochet, l'ex-ministre de Thatcher Lamont, Baltasar Garzon...etc.. et le "choeur" grec de la tragédie, ces femmes qui n'ont pas enterré le passé de la répression et ne pardonnent ni n'oublient.

Dans la presse française, les « Spéciales » sont considérées maintenant comme faisant partie intégrante de la Semaine de la Critique. Deux longs métrages ayant la couleur bleue pour lien étaient les ovnis de la Sélection. **Almost Blue** d'Italie (en Sélection) et **Nuages** de Marion Hänsel (en clôture, hors Sélection.) L'un est zen, l'autre ne l'est pas.

Dans la presse française, les « Spéciales » sont considérées maintenant comme faisant partie intégrante de la Semaine de la Critique.

Deux longs métrages ayant la couleur bleue pour lien étaient les ovnis de la Sélection. **Almost Blue** d'Italie (en Sélection) et **Nuages** de Marion Hänsel (en clôture, hors Sélection.) L'un est zen, l'autre ne l'est pas.

Ronds de cigares dans le ciel

Almost Blue d'Alex Infascelli (Italie), c'est notre film "tendance", le plus agité de la Sélection. Histoire de la traque d'un serial killer traitée (séquences bleues signalant le tueur, séquences vert électrique désignées comme appartenant à l'enquêtrice...) dans le style du

plus pur post-modernisme exagéré. C'était le canard de la Sélection, tout droit sorti d'un réalisateur expert en clips musicaux, admirateur de **Seven** et du **Silence des agneaux** et co-auteur du scénario et des décors. Un metteur en scène qui ne craint aucun effet baroque, aucune ampleur sonore ou visuelle.

Nuages, lui est zen, trop zen pour certains. Ce sont soixante douze minutes de plans de nuages filmés aux quatre coins du globe, avec, en contrepoint, les lettres d'amour de Hänsel à son fils qui a aujourd'hui dix-huit ans mais qu'elle a failli perdre. **Les Lettres à mon fils** sont dites par Catherine Deneuve dans la version française. Film-poème donc : volcans, fumées d'usine, Dieu faisant des ronds de cigare dans le ciel... avec, en contrepoint, les toiles de Breughel, de Spillaert ou de Magritte répondant aux cumulus, aux ciels noirs de Charleroi ou aux geysers et autres Niagara. C'est le neuvième film de la réalisatrice belge, Marion Hänsel.

Ce film simple, si ouvert à la beauté de la nature et à l'amour maternel était peut-être trop simple pour qu'on s'arrête et le contemple au sein du brouhaha de Cannes.

Ce ne fut pas le cas du film phare de la Sélection, **Le Pornographe** de Bertrand Bonello, né en 1968, unanimement salué par la critique culturelle française. Un pornographe de soixante ans, Jean-Pierre Léaud, repique dans le boulot mais il n'a plus la tête à la baise. Son fils avait quitté le domicile familial car il avait honte de la profession de son père. Aujourd'hui, père angoissé et fils rebelle tentent de se retrouver. Le deuxième film de Bonello est un mélange exquis d'humour, de hard et de sentiments borderline. Le talent personnel du comédien Jean-Pierre Léaud -un cinéma entier à lui tout seul- est à la fois respecté et détourné par Bonello, certainement un des jeunes cinéastes les plus prometteurs du Festival de Cannes 2001.

Le Pornographe sort à Paris et en France le 3 octobre 2001.

Vive **Le Pornographe**!

Claire CLOUZOT

Une grande première à Cannes

Le mardi 15 mai 2001 à Cannes se déroulait Espace Miramar, la salle qui chaque année accueille « La Semaine Internationale de la Critique », la projection de 7 webfilms organisée pour le « Prix Monsieurcinema.com du meilleur webfilm ».

Sept courts métrages sélectionnés par un comité de sélection réunissant 14 personnalités du monde du cinéma et de l'internet.

Une belle surprise pour cette grande première: parmi ces sept courts, un webfilm réalisé par Tim Burton « himself », accompagné d'une musique signée du complice Danny Elfman, son titre: **The birth of stainboy**. Le Prix du meilleur Webfilm fut décerné à **Gotchaaa** !, de Eric Gosselet et Fabien Brandily (France), et le prix Noos TV des internautes alla à **In the**

Grove, de Hiroyuki Watanabe (Japon). Une grande première, car les images projetées sur le grand écran du Miramar, jusqu'ici des images de celluloïd, venaient d'une autre toile, celle du réseau des réseaux. Le public de ce 15 mai assistait à une nouvelle forme de projection, qui éloignait Internet de l'écran d'ordinateur, l'intimité du bureau ou de l'univers de la maison.

Ces images animées venues directement de la toile via un simple clic épousaient alors le même idéal défendu par les frères Lumière le 28 décembre 1895 dans le Salon indien du Grand Café lors de la première projection publique. Le génie des deux frères ne tenait pas seulement à la technologie. Thomas Alva Edison avait découvert lui aussi le moyen de filmer. Mais étrangement, « *L'ami américain* » et son Kinétoscope au spectateur unique était plus proche du spectacle télévisuel que du cinéma.

La révolution du Cinématographe Lumière est la projection d'images animées devant et pour une assemblée de spectateurs réunie dans une salle noire. La véritable et magnifique découverte d'Auguste et Louis, c'est d'avoir d'emblée pensé au collectif.

Cette quarantième Semaine restera dans l'histoire des images mouvantes comme un des tous premiers lieux à avoir accueilli les images de demain à la manière de ces illustres précurseurs.

Cent six ans après, l'internet suit la trace de la projection du 28 décembre 1895, l'histoire du cinéma continue sa route, avec ce rendez-vous, où les spectateurs du Salon indien rejoignaient les internautes cinéphiles d'aujourd'hui et de demain.

Arno Gaillard

Secrétaire et jurée

Je portais, cette année, la double casquette de Secrétaire et de juré pour le Jury FIPRESCI du Festival de Cannes. Si la coiffure était parfois un peu lourde, l'expérience s'est finalement révélée passionnante...

Secrétaire...

Devenir Secrétaire du Jury FIPRESCI au Festival de Cannes a quelque chose d'un peu intimidant. Tout semble, en effet, compliqué à l'extrême dans l'imposante fourmilière cannoise. Une chose apparemment aussi simple que de trouver comment faire des photocopies semble relever de l'exploit. Quant à l'élaboration du cocktail, c'est carrément le parcours du combattant. Il faut dire que cette année 2001 était particulièrement importante pour notre Syndicat. En effet, j'assumais pour la première fois ces fonctions de Secrétaire, un exercice rendu d'autant plus périlleux que mon prédécesseur, Philippe J. Maarek, représentait l'Union des Journalistes de

Cinéma au sein du même jury ! Le droit à l'erreur était donc exclu devant l'œil vigilant de Klaus Eder, dont l'exigence a constitué une précieuse source d'enseignements. Sans se montrer triomphaliste, notons simplement que la large couverture médiatique du Prix ainsi que le succès du cocktail ont permis à notre Syndicat de prouver son dynamisme tant devant les représentants de la Presse Internationale que devant l'organisation du Festival de Cannes.

...et jurée

Par delà les soucis d'ordre matériel, la principale satisfaction apportée par cette expérience est cependant d'avoir pu côtoyer des confrères étrangers charmants, venus d'horizons fort divers, pendant douze jours de discussions et d'échanges d'idées. Derek Malcolm (Angleterre), le président, Angela Baldassare (Canada), Daniela Bisogni (Italie), Augusto Orsi (Suisse), Jerzy Plazewski (Pologne), Jaan Ruus (Estonie) et Meenakshi Shedde (Inde) ont témoigné de leur passion pour le 7e Art lors de débats passionnés mais courtois. Avant de décerner leurs prix, les jurés ont aussi eu l'occasion de se retrouver à plusieurs reprises pour évoquer l'état de la critique de cinéma et de la façon dont elle s'exerce dans leur pays. Si les discussions sur les films étaient, bien entendu, passionnantes, celles qui ont tourné autour de la Critique en général étaient également fort enrichissantes. Nul doute que de véritables liens amicaux se sont noués au cours de cette édition 2001. Et c'est ce qui restera, finalement, faisant vite oublier les tracasseries mesquines et les problèmes d'organisation.

Les remerciements

Ce compte-rendu ne serait pas complet sans un grand merci à la Direction Générale du Festival de Cannes (notamment à Guillaume Pirès et Adrien Sarre) qui nous a réservé un accueil d'autant plus apprécié que nous avons pu constater à quel point leur emploi du temps était chargé. Le Bureau de la Semaine de la Critique a également apporté une aide précieuse malgré ses nombreuses activités. Anne, Eva et Christophe méritent d'être aussi chaleureusement remerciés !

Caroline Vié-Toussaint

PRIX FIPRESCI

Sélection Officielle

Compétition

La Chambre du fils, de Nanni Moretti

Un certain regard

Kairo, de Kiyoshi Kurosawa

Sections parallèles

Ex-Aequo

Quinzaine des réalisateurs

Martha, **Martha**, de Sandrine Veysset

Semaine Internationale de la Critique

Le Pornographe, de Bertrand Bonello



Eat, de Bill Plympton

Vous avez dit courts métrages

Cette année encore, la Semaine Internationale de la Critique a donné un essor supplémentaire aux courts métrages, trop souvent parents pauvres du Festival de Cannes. Aux sept courts sélectionnés et précédant les longs métrages s'est ajoutée depuis trois années la Nuit du Court-métrage. Pour cette 40^{ème} Semaine plus de 500 courts ont été visionnés. Le 15 mai dernier ce fut, à l'Espace Miramar de Cannes le Jour le plus long du court métrage. Avec des coups de projecteurs sur des moyens métrages français et finlandais et, comme en parle longuement Arno Gaillard, sur les Webfilms, avec Tim Burton pour le web et Percy Adlon pour la Nuit la + courte. Grâce à la Cinémathèque Corse on a pu aussi découvrir un court méconnu de Jacques Tati.

Tout ceci nous le devons à une commission du court métrage extrêmement performante. Merci donc à Janine Euvrard, Francis Gavelle et Richard Sidi qui ont donné énormément de temps pour défricher le terroir des plus jeunes des cinéastes, que ce soit à Paris, à Clermont-Ferrand, à Poitiers ou à Tempere.

J.R.

Noche de bodas, de Carlos Cuarón



Staplerfahrer Klaus, de Jörg Wagner et Stefan Prehn



Lectures

Repères bibliographiques

Lectures de 2001 (I)

Par Claude Gautéur

Cinéastes

-Albums : *Hitchcock et l'art*, sous la direction de Dominique Païni et Guy Cogeval, Éditions Mazzotta/Centre Pompidou. *L'Oeil lucide* de Johan van der Keuken, Éditions de l'Oeil.

-Écrits : *Ma grande vadrouille* de Gérard Oury, Plon. *Pensées et répliques* de Bertrand Blier, Le Cherche Midi éditeur. *La Télévision comme utopie* de Roberto Rossellini, Auditorium du Louvre/Les Cahiers du Cinéma.

-Entretiens : *Avec Marguerite Duras*, par Dominique Noguez, Éditions Benoît Jacob. *Avec Robert Kramer* (Points de départ), par Bernard Eisenschitz et Roberto Turigliatto, Institut de l'Image.

-Études : *Alexandre Alexeïeff*, sous la direction de Giannalberto Bendazzi, Dreamland. *Michelangelo Antonioni*, par José Moure, l'Harmattan. *Michel Audiard*, par Philippe Durant, Dreamland ; par Dominique Chabrol, Flammarion. *Jacques Becker*, par Valérie Vignaux, Éditions du Cefal (Liège). *Djibril Diop Mambety*, par Nar Sene, l'Harmattan. *Marguerite Duras*, par Dominique Noguez, Flammarion. *Julien Duvivier*, par Yves Deschrichard, Bifi/Durante. Eisenstein, sous la direction de François Albera, Cinémas/Université de Montréal. *Jean Eustache*, par Evane Hanska, Flammarion. *Jean-Luc Godard*, Collectif, l'Harmattan. *Edmond T.Gréville*, par Philippe Roger, Éditions du Cosmogone (Lyon). *Sacha Guitry*, par Michel Galabru, Flammarion. *Abbas Kiarostami*, par Youssef Ishagpour, Farrago (Tours) ; par Jean-Luc Nanty, Yves Géveart éditeur (Bruxelles). *Robert Kramer*, Collectif, Institut de l'Image. *Stanley Kubrick*, par Marcello Bruno Walter, Gremese (Rome). *Alfred Machin*, par Francis Lacassin, Dreamland. *Nanni Moretti*, par Jean-A.Gili, Gremese (Rome). *Marcel Pagnol* (à l'école de Jean Giono ?), par Thierry Dehayes, Éditions La Mirandole, Pont Saint-Esprit. *Sam Peckinpah*, par François Causse, Dreamland. *Jacques Rivette*, par Hélène Frappat, Les Cahiers du Cinéma. *Michel Soutter*, par Freddy Buache, l'Age d'Homme (Lausanne). *Bertrand Tavernier*, par Jean-Claude Raspiegas, Flammarion. *Raoul Walsh*, par Michael Henry Wilson, Cinémathèque française.

Histoire

L'Annuel 2001, Éditions Les Fiches du cinéma. *Histoire du cinéma*, par Claude Pernon, Éditions Jean-Paul Lissierot. *Jeune, pure et dure!*,

une histoire du cinéma d'avant-garde et expérimental en France, sous la direction de Nicole Brenez et Christian Lebrat, Cinémathèque française/Mazzotta.

L'Asie à Hollywood, Les Cahiers du Cinéma/Festival de Locarno. *Dictionnaire du cinéma afro-américain : acteurs/réalisateurs/techniciens*, par Régis Dubois, Séguier. *100 ans de cinéma allemand*, par Monika Bellan, Ellipses. *La Suisse, les alliés et le cinéma : Propagande et représentation, 1935-1945*, Antipodes (Lausanne). *Cinéma et Europe : réflexions sur les politiques européennes de soutien au cinéma*, par Patrice Vivancos, l'Harmattan. *Les cinémas européens des années cinquante*, sous la direction de Jean-Pierre Bertin-Maghit, Association française de recherche sur l'histoire du cinéma.

Mais où sont les " salauds " d'antan ? 20 ans de patrons dans le cinéma français 1976-1997, par Vincent Chenille et Marc Gauchée, Les Éditions Mutines (Cissey sur Tille, Côte d'Or). *Marginalité, sexualité, contrôle dans le cinéma français contemporain*, par Martine Beugnet, l'Harmattan. *La Normandie au cinéma*, par René Prédal, Éditions Charles Corlet, (Condé sur Noireau, Calvados). *Quatre années sans relâche*, par Pierre Barillet, Éditions de Fallois.

La Fiction au cinéma, par Alain Boillat, l'Harmattan. *Un cinéma de non-fiction*, par William Guynn, Publications de l'Université de Provence (Aix-en-Provence).

Deleuze : Philosophie et cinéma, par Suzanne Heme de Lacotte, Éditions l'Harmattan. *Étudier le cinéma*, par Michel Serceau, Éditions du temps.

Le Bonimenteur de vues animées : le cinéma muet entre tradition et modernité, par Germaine Lacasse, Éditions Nota Bene (Québec)/Méridiens Klincksieck (Paris). *Les Maîtres de la pâte*, par Philippe Moins, Dreamland.

Esthétique du montage, par Vincent Amiel, Nathan. *Le Montage virtuel*, par Jean-Claude Fouché, Dixit.

Développer un projet de cinéma, par Isabelle Fauvel, Dixit. *Profession producteur : qu'est-ce qu'un producteur audiovisuel ?*, par Jean-Pierre Raffard, Dixit. *Réaliser un premier court métrage*, par Claude Duty, Scope. *Produire des courts métrages*, par Cécile Maugis, Scope/La maison du film court.

Petite anthologie des Cahiers du cinéma, I-Le Goût de l'Amérique/II-Vive le cinéma français /III-La Nouvelle Vague, IV-La Politique des auteurs, les textes/V-La Politique des auteurs, les entretiens, La petite bibliothèque des Cahiers du Cinéma.

Aux marches du palais : Le Festival de Cannes sous le regard des sciences sociales, La Documentation française. *Secrets de tournage*,

par Jean-Henri Servat, Le Pré aux clercs. *Théâtres au cinéma : Rainer Werner Fassbinder, Heinrich von Kleist*, Bobigny/Magic Cinéma.

L'Histoire infilmable : les camps de concentration nazis à l'écran, par Vincent Lowy, l'Harmattan.

Revues

Cinéma américain et théories françaises : images critiques croisées, Revue française d'études américaines n°88. *Le Cinéma documentaire à l'université*, Images documentaires n°40-41. *Cinéma ouvrier en France*, Les Cahiers de la cinémathèque n°71. *Cosmologie*, Cinergon n°11. *Dictionnaire de l'édition française de cinéma*, Cinémaction n°100. *La Figure ouvrière*, L'Art du cinéma n°32/33/34. *Loin de Paris, cinémas et sociétés : lectures et contextes*, Champs de l'audiovisuel n°15. *Le Machisme à l'écran*, Cinémaction n°99. *Mémoire interdite*, Documentaires n°16. *Rodin et le cinéma*, Archives n°98. *Un américain à Paris* (William Hays) Archives n°97.

Acteurs

-Mémoires : Raffaella Anderson : *Hard*, Grasset. Jean Carmet : *Ce semblant de journal*, Plon. Bernard Giraudeau : *Le Marin à l'ancre*, Métailié. Corinne Luchoaie : *Ma drôle de vie*, Éditions Deterna. Christophe Malavoy : *A hauteur d'homme*, Flammarion. Shirley Mc Laine : *Mon chemin de Compostelle*, Plon. Roger Pierre : *Tel qui rit vendredi...*, Albin Michel. Nadine de Rothschild : *L'Amour est une affaire de femmes*, Robert Laffont.

-Études : *Arletty*, par Christophe Gilles, l'Harmattan. *Martine Carol*, par Arnaud Chapuis, l'Harmattan. *Sean Connery*, par Giovanna Grassi, Gremese (Rome). *Cary Grant*, par Frédéric Lecomte, Asa Éditions. *Louis Jouvet*, par Jean-Marc Loubier, Ramsay. *Ginette Leclerc*, par Christian Gilles, l'Harmattan. *Steve Mc Queen*, par François Guéris, Denoël. *Dean Martin*, par Nick Tosches, Rivages/Écrits noirs. *Mélina Mercouri*, par Bertrand Meyer-Stabley, Pygmalion. *Jean Reno*, par Emmanuel Haymann, Favre (Lausanne).

-Divers : *Lauren Bacall et Humphrey Bogart*, par Jean-Marc Loubier, Acropole. *Simone Signoret et Yves Montand*, par Nathalie Gresiak, Acropole. *Entretien avec Laurent Terzieff*, Olivier Schmitt, Flammarion. *Hommage à Jean Vilar*, sous la direction de Melly Puaux et Olivier Barrot, Actes Sud. *Lettre à un ami mystérieux*, par Roger Hanin, Grasset.

Scénarios

A l'Avant-scène Cinéma : *L'Amant*, de Jean-Jacques Annaud (n°500/mars). *Casablanca*, de Michael Curtiz (n°503/juin). *Les Dammés*, de Luchino Visconti (n°501/avril). *L'Exorciste*, de William Friedkin (n°499/février). *Les Liaisons*

Dangereuses, de Stephen Frears (n°498/janvier). *Tigre et Dragon*, de Ang Lee (n°502/mai).

A La petite bibliothèque des Cahiers du Cinéma : *A ma sœur*, de Catherine Breillat. *Le Dernier Métro*, de François Truffaut. *On appelle ça le printemps*, d'Hervé le Roux.

Le Concert champêtre, de Jean-Claude Rousseau, Paris Expérimental. *Éloge de l'amour*, de Jean-Luc Godard, P.O.L. *Intimité*, de Patrice Chéreau et Anne-Louise Trividic, Bourgois. *Lettre à Freddy Buache*, de Jean-Luc Godard, Éditions Demoure. *Sous le sable*, de François Ozon, L'Arche.

Œuvres cinématographiques complètes, d'Andrei Tarkovski, Exils éditeurs : *I-Le Rouleau compresseur et le violon*, *L'Enfance d'Ivan*, *Andrei Roublev*, *Solaris II-Vent clair*, *Le Miroir*, *Hoffmanniana*, *Stalker*, *Sardor*, *Nostalghia*, *Le Sacrifice*.

L'Humanité de Bruno Dumont, vu par Arlette Farge : (*Les dahlias sont rouge sang*) Éditions La Pionnière. *Jason et les argonautes* de Don Chaffey, vu par Laure Gontier, Dreamland.

Dans les coulisses de l'Exorciste, par Mark Kermod. *Le petit livre d'Apocalypse Now* de Peter Cowie. *Yamakasi le samouraï des temps modernes*, Intervista. *Tim Burton et la planète des singes*, l'Écran Fantastique hors série.

L'Atelier de scénario : éléments d'analyse filmique de Anne Roche et Marie-Claude Taranger, Nathan. Direction scénario de Yvette Biro et Marie-Geneviève Ripeau, Séguier. *Écrire son scénario : manuel pratique* de Maryse Léon-Garcia, Dixit. *Guide pratique du scénariste*, de Bernard Skira, Dixit/Cefap.

Romans

Asia Argento : *Je t'aime Kirk*, Editions Florent Massot. François Barat : *Occupe-toi bien de ce désespoir*, Séguier. Evelyne Dress : *Les Tournesols de Jérusalem*, Plon. Satyajit Ray : *Le Brigand du Kailash*, Éditions Kailash ; *Deux aventures de Felouda*, Le Seuil/Métaillé. Renée Saint-Cyr : *Les Asperges sauvages*, Éditions de l'Espérance. Noël Simsolo : *Un travelo nommé désir*, La Poulpe/Librio. Nadine Trintignant : *Combien d'enfants*, Stock. Christine Van de Putte : *Les filles c'est vraiment des pauvres types*, Flammarion. Marina Vlady : *Ma Cerisaie*, Fayard.

Critique

Dictionnaire théorique et critique du cinéma, sous la direction de Jacques Aumont et Michel Marie, Nathan. *Godin par Godin*, Yellow Now. *La Maison du cinéma et le monde 1*, *Le temps des Cahiers 1962-1981*, par Serge Daney, P.O.L. *Serge Daney, avec, après*, Trafic n°37.

Curiosa

Le Minotaure, souvenirs d'une librairie de Paris 1948-1987, de Denis Chollet, Éditions France Europe.

Internet

Des toiles sur le net (suite mais pas fin)

Grâce à la contribution amicale de Jean-Pierre Piton, j'ai pu découvrir d'autres sites Internet que je me suis empressée d'aller consulter pour vous faire partager ces nouvelles sources de renseignements.

Notons tout d'abord la version française de l'International Movie Database (<http://french.imdb.com>). Bien que ce site soit très incomplet (la traduction est très, très lente...), il peut apporter quelques éléments intéressants au cinéophile qui se sent mal à l'aise avec la langue de Shakespeare. Il renvoie cependant encore trop souvent sur son homologue américain.

All Movie Guide (<http://allmovie.com>) se révèle plus intéressant mais...en anglais. Il s'agit de la version Web du Motion Picture Guide. Pour ceux qui ne connaissent pas ces excellents ouvrages, ils constituaient l'équivalent américain de notre Annuel du Cinéma. Las, l'édition papier (jugée trop peu rentable) a censé de paraître cette année et l'édition proposée sur Internet est nettement moins passionnante pour les films récents. En effet, les résumés sont incomplets mais l'analyse et les génériques peuvent rendre service. On pleure cependant les beaux gros livres qui offraient des informations nettement plus rigoureuses.

Le site de la BIFI (<http://www.bifi.fr>) renseigne efficacement sur les condition d'accès à la Bibliothèque mais vous permet surtout une consultation du catalogue (documents papiers et vidéo) afin que vous puissiez déterminer si cela vaut la peine de vous déplacer. Le moteur de recherche est efficace et l'ensemble du site est austère mais clair.

Signalons aussi le site de la Vidéothèque de Paris (<http://www.forum.vdp.fr>) qui permet une consultation rapide de ses collections ainsi que des résumés, des génériques et lieux de tournage des films et émissions proposés. Ce site est très utile en cas de recherches thématiques car vous pouvez ainsi obtenir la liste des documents vidéo que vous pourrez ensuite aller consulter sur place.

Merci de contribuer à nous faire découvrir d'autres sites....

Caroline Vié-Toussaint

Point de vue

La télévision aussi ?

Cinéma et télévision ont constitué de (trop) longues années, et infiniment plus en France que dans d'autres pays, deux univers bien distincts et séparés par des cloisons quasi-étanches. Aussi a-t-il été longtemps pratiquement impossible pour un réalisateur de télévision, même très talentueux et dûment diplômé (IDHEC ou Vaugirard) d'espérer pouvoir un jour diriger un film de cinéma. Et, sauf, à envisager la télévision comme un espace de pré-retraite pour vieux chevaux de retour, rares furent, à de très fulgurantes exceptions près (Rossellini, Jean Renoir,...), les réalisateurs de cinéma qui ont travaillé pour la télévision. Et pour les acteurs ayant acquis dans les salles obscures une grande notoriété il eût été très inconvenant de venir tourner une dramatique ou un téléfilm. Quelquefois d'ailleurs certaines "vedettes" taisaient soigneusement, dans leurs bio-filmographies, leurs débuts... à la télévision.

Les mêmes frontières se sont (naturellement) érigées, si l'on excepte peut être les toutes premières années de la télévision entre la critique de cinéma et celle de télévision, étant bien entendu que le cinéma est un art et la télévision, un service. Aujourd'hui, c'est heureux, les choses ont enfin évolué. Sauf à être particulièrement borné, aucun ne conteste que la télévision constitue un champ de création et une pépinière d'auteurs-réalisateurs qui n'ont rien à envier à ceux du cinéma. Économiquement, les rapports tissés par la télévision, première source de financement des films, et le grand écran sont complètement imbriqués. De nombreux réalisateurs acceptent sans complexe de travailler à la télévision et, même si le combat fût plus rude dans cet autre sens, des réalisateurs de téléfilms oeuvrent également pour le grand écran. Les multidiffusions de programmes dues notamment à la floraison des chaînes câblées ou du satellite, la diffusion des œuvres de télévision comme celles du cinéma en vidéocassettes ou DVD ont contribué à effacer les différences et ont fait perdre aux programmes cathodiques ce caractère éphémère qui dissuadait la critique.

Enfin et depuis 10 ans, la Saison Télévision en est un exemple, se met en place à côté des habituelles chroniques de présentation des programmes une véritable critique de télévision aussi exigeante que celle exprimée pour le cinéma dans les revues cinéphiles qui d'ailleurs consacrent, elles-mêmes, et de plus en plus souvent de vraies analyses aux émissions de télévision.

J'ai, moi même, été longtemps critique de cinéma notamment à *La Revue du cinéma*, *Afrique Asie* et *Cinémaction*, avant de choisir, pour battre en brèche ce que je considérais comme une absurdité (le mépris pour les œuvres de télé-

vision), d'entreprendre une action de reconnaissance des auteurs et des œuvres du petit écran avec, en 1990, la publication d'un premier ouvrage (200 téléastes français) puis, avec un groupe d'amis cinéphiles qui partageait ma conviction et mon enthousiasme, en fondant *Télévision Française : La Saison*...un annuel critique, consacré au petit écran, bâti sur le modèle de la Saison cinématographique et dont le premier opus fut publié en 1991. Considérée avec surprise à ses débuts, *La Saison Télévision* fait aujourd'hui partie du paysage éditorial consacré à l'image animée. Les grandes revues de cinéma ont toutes salué sa naissance et surtout sa persévérance.

Autre signe du changement, Le Syndicat de la critique de cinéma a couronné l'an dernier deux films tournés, à l'origine, pour la télévision : *Ressources humaines* de Laurent Cantet et *Les glaneurs et la glaneuse* d'Agnès Varda. Autre signe des temps, Gérard Depardieu, Jeanne Moreau et Alain Delon tournent pour le petit écran...

Je propose d'abattre un dernier mur et d'élargir le champ de notre syndicat en en faisant (on m'a dit d'ailleurs que ce fut le cas il y a bien longtemps) le Syndicat de la critique de cinéma ET de télévision. Je sais que cette ouverture peut exiger un engagement de ma part que je suis prêt à assumer. C'est promis et même juré.

Christian Bosséno

Le retour des moins de 18 ans

À la suite de l'affaire *Baise-moi*, la ministre de la Culture Catherine Tasca a organisé une vaste consultation en vue de réformer le décret du 23 février 1990, relatif à la classification cinématographique (voire *La Lettre du Syndicat* n° 15, octobre 2000, p. 4). L'idée était de rétablir dans les textes l'interdiction aux moins de 18 ans (non assortie du label X), de manière à permettre l'exploitation de films qui, sans correspondre aux critères d'un spectacle pornographique, comporteraient des images de type pornographique (dont le Code pénal interdit l'accès aux mineurs).

Mais comment traduire cette distinction dans un texte de loi, alors que le législateur s'est toujours défendu de définir la notion de pornographie ? Très vite, il est apparu qu'aucune recommandation ne pouvait être formulée pour l'utilisation du moins de 18 ans. Avec le risque que le simple ajout de cette nouvelle mesure conduise au durcissement des avis de la Commission de classification. Pour sortir de l'impasse, notre Syndicat s'est mobilisé avec les autres organisations professionnelles pour réclamer que les interdictions aux moins de 18 ans (et, du même coup, les propositions de classement X voire d'interdiction totale) ne soient pas votées à la majorité simple, mais à la majorité des deux tiers. Après des mois d'atermoiements, c'est la solution qui a été finalement retenue dans un décret daté du 13 juillet 2001.

Premier film à bénéficier de ce nouveau régime, *Baise-moi* a pu ressortir en France le 29 août dernier avec un visa d'interdiction aux moins de 18 ans. Plusieurs films anciennement classés X (comme la version longue du *Caligula* de Tinto Brass) pourraient suivre. Rendez-vous dans quelques mois pour un premier bilan.

Philippe Rouyer

Pour la diffusion à la télévision du film « Le Général de Bollardière et la torture »

Le lundi 25 juin dernier une projection spéciale du film *Le Général de Bollardière et la torture*, d'André Gazut a été organisée conjointement par Reporter Sans Frontières, la Fédération internationale des droits de l'homme, le Syndicat Français de la Critique de Cinéma, Charles Silvestre, Coordinateur de l'Appel des douze (L'Humanité) et Michel Tubiana, Président de la Ligue des droits de l'homme. C'est Jacques Zimmer, alors président du Syndicat qui a participé à cette soirée qui a eu lieu au Cinéma Biarritz à Paris.

Le film d'André Gazut, réalisé en 1974, n'a jamais été diffusé intégralement sur les chaînes publiques ou privées de la télévision française, ce qui nous paraît des plus regrettables d'autant plus qu'il s'agit d'un remarquable document. Celui-ci a en effet le mérite de confronter les points de vue des principaux acteurs militaires et civils de la guerre d'Algérie. Il est aussi le passionnant portrait du général de la Bollardière qui préféra quitter l'armée plutôt que de cautionner la pratique de la torture.

La projection fut suivie d'un débat auquel participa Simone de Bollardière.

Lettre de Laura Laufer aux membres du Conseil syndical, à propos de l'interdiction par la municipalité de Montreuil (93) d'une programmation de documentaires sur les Palestiniens au cinéma Le Méliès

Le Collectif de soutien à la Semaine de cinéma « Palestine, regards sur l'occupation » se réunira de nouveau en septembre pour envisager des initiatives afin d'obtenir la reprogrammation de cette Semaine.

Derrière cette censure, on pouvait craindre que l'équipe de l'Association Montreuilloise de Cinéma, gérante de la salle Méliès, était directement visée.

La Mairie vient de confirmer cette crainte. En effet, le cinéma a reçu il y a quelques jours (c'était en juillet n.d.l.r) une lettre recommandée, signée par le maire Jean-Pierre Brard qui interromp définitivement la gestion de la salle par l'Association, à dater du 31 décembre 2001. L'Association Montreuilloise de Cinéma, pour se

LA CONFÉDÉRATION
À L'ASSOCIATION DES PALESTINIENS EN FRANCE
PRÉSENTE

PALESTINE
REGARDS SUR L'OCCUPATION



FILMS INÉDITS
EXPOSITIONS & DÉBATS
DU MERCREDI 30 MAI AU MARDI 5 JUIN 2001
2 FILMS PAR JOUR (10 h & 20 h) - TARIF UNIQUE : 20 FR\$ LA SÉANCE

SUBREMS THÉMATIQUES SUR UNE SEMAINE :
ORIENT / OCCIDENT - LES ENFANTS DE L'INTIFADA
LES RÉFUGIÉS DE L'INTERIEUR - HISTOIRE DE LA PALESTINE
LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS
RÉSISTANCE À L'UTRIÈRE - INTIFADA & PERSPECTIVES

MÉLIÈS : CINÉMA
CENTRE COMMERCIAL CROIX DE CHAVAL
93100 MONTREUIL
ACCÈS MÈTRE & BUS : STATION DE CHAVAL (Ligne 9)
INFORMATION & RÉSERVATION : 01 48 55 37 40

défendre, a pris un avocat défenseur de la Société des Réalisateurs de Films et recommandé par Gérard Mordillat.

Cette affaire est à suivre avec vigilance.

Le Syndicat reste attentif à cette atteinte à la liberté d'expression.

Communiqué de presse du Syndicat du 29 août 2001 à propos du film de Rodolphe Marconi, « Ceci est mon corps »

Le Syndicat Français de la Critique de cinéma se réjouit que la justice ait rejeté la plainte abusive d'une association intégriste contre le film de Rodolphe Marconi, *Ceci est mon corps*.

Il s'étonne qu'une telle plainte, en contradiction avec les principes fondamentaux de notre Constitution, qui garantissent la liberté d'expression, ait été jugée recevable par des magistrats.

Il propose qu'une réflexion commune soit menée par les professionnels du cinéma et par les critiques, pour étudier les moyens de faire échec, dans l'avenir, aux initiatives de cette nature.

Un nouveau Conseil d'administration à la SRF

Co-présidents : Serge Le Péron, Nicolas Philibert et Pascal Thomas. Membres du Conseil d'Administration : Solveig Anspach, Yamina Benguigui, Joël-Brisse, Claude Duty, Jean-Louis Gonnet (Délégué au court-métrage), Robert Guédiguian, Olivier Jahan, Luc Leclerc du Sablon, Jacques Maillot, Jean-Pierre Marchand, Jean-Henri Roger, Christophe Ruggia, Jean-Paul Salomé, Pierre Salvadori et Claire Simon.

Bonheurs et malheurs de Jafar Panahi

La Fipresci va remettre en ce mois de septembre lors du festival international du film de San Sebastian, ce sera la troisième édition du prix, le Grand Prix pour le meilleur film de l'année à Jafar Panahi pour son film le Cercle(1). Rappelons que ce même film avait obtenu le Grand Prix du Festival de Venise 2000 et que le Freedom of Expression Award, prix des réalisateurs américains dont Orson Welles fut jadis l'un des lauréats, lui avait été décerné aux Etats-Unis entre autre pour son côté «merveilleux et audacieux»

Mais Jafar Panahi a été la victime d'une agression de la police américaine des frontières lors de son transit à New-York à l'aéroport JFKennedy alors qu'il devait ensuite s'envoler vers les festivals de Montevideo et de Buenos Aires. Il avait quitté le Festival du Film de Hong-Kong quelques heures auparavant. Jafar Panahi avant son départ pour l'Amérique Latine via les Etats -Unis s'était informé s'il était nécessaire d'avoir un visa de transit pour les deux heures qu'il passerait à l'aéroport Kennedy. Les organisateurs du festival de Hong-

Kong et le bureau de United Airlines lui avaient répondu par la négative.

N'empêche, dès son arrivée à Kennedy, les policiers américains l'emmenèrent dans un bureau pour une prise d'empreintes digitales et une photo d'identité judiciaire en raison de sa nationalité (iranienne). Ce à quoi il s'opposa tout en montrant les invitations des Festivals qui l'attendaient. Ils le menacèrent de le jeter en prison s'il ne s'exécutait pas pour la prise des empreintes. Il demanda un interprète et la possibilité de téléphoner. Ils refusèrent. Ensuite les policiers l'enchaînèrent comme « des prisonniers au Moyen-Age » et le transfèrent dans une autre partie de l'aéroport

Un homme dangereux pour les Etats-Unis !

Là, se trouvaient déjà des femmes et des hommes de différents pays. On le confia alors à d'autres policiers qui lui passèrent des chaînes aux pieds qu'on accrocha à celles des autres prisonniers. Dix heures se passèrent sans qu'il soit interrogé à nouveau. Jafar Panahi dut ainsi rester entassé à l'étroit avec ses compagnons d'infortune sur un banc extrêmement sale sans pouvoir bouger. Il ressentit alors les douleurs causées par une ancienne maladie mais personne n'y prêta attention. Il demanda à nouveau de pouvoir appeler quelqu'un à New York. On le lui refusa. Il ne fut pas le seul à qui on dit non !

Le lendemain on essaya à nouveau de prendre ses empreintes et de le photographier. Jafar Panahi s'y opposa à nouveau énergiquement. A la suite de cela les policiers acceptèrent enfin qu'il passe un coup de fil à un enseignant iranien en cinéma de l'Université de Columbia. Il lui conta ses mésaventures en lui demandant de leur expliquer qui il était et surtout qu'il n'était en aucun cas pas un homme dangereux pour les Etats-Unis. Deux heures plus tard, comme il avait proposé auparavant une photo d'identité en sa possession (il en faut toujours lorsque l'on se rend sur un festival, les critiques connaissent bien la question) les policiers s'en saisirent et toujours

enchaîné ils l'emmenèrent à un avion en partance pour Hong-Kong !

Dans la lettre ouverte qu'il a fait circuler Jafar Panahi écrit en conclusion :

« Je vis (de mon avion) la Statue de la Liberté, au milieu des eaux et inconsciemment je souris. J'essayai de tirer les rideaux pour masquer les traces des chaînes sur mes poignées. Je ne pouvais pas supporter les regards insistants des autres passagers et j'aurai voulu crier que je n'étais pas un voleur, ni un meurtrier, ni un trafiquant de drogue... Je ne suis qu'un Iranien, un réalisateur de films. Mais comment aurais-je pu dire cela, dans quelle langue ? En chinois, en japonais ou dans les langues de tous ses gens, mexicains, péruviens, indiens, pakistanais... (...) Je n'avais pas dormi pendant seize heures d'affilée et j'allais passer près de quinze heures pour revenir à Hong-Kong. C'était pour moi une torture d'être sous les regards de tous ces gens. Je fermais les yeux et essayais de dormir. Mais cela m'était impossible. Il n'y avait seulement présent à mon esprit que les images de tous ces gens sans sommeil, femmes et hommes, qui, eux, étaient toujours enchaînés. »

On peut espérer que ceux-là même qui avaient remarqué le film de Jafar Panahi en lui attribuant le Freedom of Expression Award, ont ensuite protesté énergiquement auprès des responsables de la Police pour une conduite peu en rapport avec les droits de l'Homme !

Jean RABINOVICI

1) Lors du Gala d'ouverture du prochain Festival International du Film de San Sebastian, le 20 septembre prochain la Fipresci remettra donc, pour la troisième fois consécutive, son Grand Prix du Meilleur film de l'année. Une initiative décidée conjointement par le Festival de San Sebastian et la Fipresci en 1999. Le récipiendaire en sera donc Jafar Panahi pour son film **Le Cercle (Dayereh)** Le réalisateur sera présent à San Sebastian. Son film a été choisi par les critiques de 34 pays parmi ceux sortis sur les écrans entre août 2000 et juillet 2001.

La Lettre

du Syndicat Français de la Critique de Cinéma

52, rue Labrouste, 75015 Paris. Tél: 01 56 08 18 88- Fax: 01 56 08 18 28. E-Mail: critique@club-internet.fr Directeur de la publication : Gérard Lenne. Rédaction et réalisation : Jean Rabinovici. Ont participé à ce numéro : Christian Bosséno, Claire Clouzot, Arno Gaillard, Claude Gautéur, Jean Rabinovici, Philippe Rouyer, Caroline Vié-Toussaint, Jacques Zimmer.